

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4520

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : GIVORS

objet : Les Vernes-Duclos - Aménagement des espaces publics - 1ère tranche - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Réale

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4520**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Givors

objet : **Les Vernes-Duclos - Aménagement des espaces publics - 1ère tranche - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Situé à l'extrémité nord de Givors, éloigné de la ville centre, le quartier des Vernes est caractérisé par un parc d'habitat majoritairement social, d'environ 1 200 logements, construits entre 1968 et 1975.

Ce quartier, organisé autour de l'avenue Lénine, est marqué par une rupture forte entre les différents secteurs qui le constituent, notamment du fait de sa topographie.

La convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), approuvée par délibération n° 2007-3917 du Conseil du 12 février 2007, prévoyait une intervention d'ampleur sur l'ensemble de ce territoire, ayant pour objet de dédensifier et diversifier l'offre de logements, de permettre une meilleure desserte du quartier, de recomposer sa centralité et diversifier ses fonctions. Les partenaires ont décidé de prioriser l'intervention sur le secteur Duclos, qui constitue le cœur de quartier des Vernes.

Le projet d'espaces publics Duclos, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon, nécessite au préalable la démolition partielle des garages en superstructure, propriété de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et de la Commune de Givors. La partie conservée sera restructurée, permettant de mettre en service environ 130 places de stationnement en sous-sol.

Afin de réaliser les études de maîtrise d'œuvre des travaux d'espaces publics, la Communauté urbaine a approuvé, par délibération n° 2012-2708 du Conseil du 9 janvier 2012, une autorisation de programme de 383 916 € en dépenses.

Le projet d'espaces publics comprend des créations de voiries, cheminements piétons, et des aménagements d'espaces publics. Il doit être réalisé en 2 tranches de travaux successives.

La 1ère tranche de travaux sur le secteur Duclos-Louise Michel comprend principalement :

- . la réalisation d'une nouvelle voie de desserte nord/sud interne du quartier,
- . la création sur la dalle de garages préservée, d'un nouvel espace végétalisé et d'une offre de stationnement de proximité, en veillant à l'intégration urbaine de cet ouvrage dans son environnement,
- . le réaménagement de la rue Louise Michel, avec suppression du fonctionnement actuel en boucle de la voie et dégagement d'une emprise centrale à qualifier,
- . l'aménagement du cœur de quartier Louise Michel, tenant compte des usages liés, notamment, à l'équipement scolaire implanté à proximité et renforcement de l'offre de jeux existante.

Cette 1ère tranche de travaux d'espaces publics doit être réalisée dans la continuité des travaux de démolition partielle et restructuration de l'ouvrage de garages, conduits par l'OPH du Rhône.

Une convention de maîtrise d'ouvrage unique a été conclue entre la Communauté urbaine et la Commune de Givors pour la réalisation de cette 1ère tranche de travaux, et une autorisation de programme complémentaire en recettes de 448 500 €, correspondant à la participation financière de la Commune, a été approuvée par le Conseil de communauté du 14 janvier 2013.

Le coût d'opération de la 1ère tranche d'aménagement des espaces publics (y compris études et frais de maîtrise d'ouvrage) est estimé à 1 761 792 € HT, soit 2 107 103 € TTC, dont 1 567 726 € HT, soit 1 875 000 € TTC correspondant au coût des travaux. La répartition des financements sur la 1ère tranche de travaux s'établit comme suit :

- Communauté urbaine :	786 976 €,
- Commune :	448 500 €,
- Région Rhône-Alpes :	255 000 €,
- ANRU :	616 627 €.

Le montant prévisionnel des travaux d'eau est estimé à 147 000 € HT, ainsi répartis :

- travaux d'eaux pluviales : 117 000 € HT, soit 139 932 € TTC à inscrire au budget principal,
- travaux d'eaux usées : 20 000 € HT à inscrire au budget annexe de l'assainissement,
- travaux d'eau potable : 10 000 € TTC à inscrire au budget annexe des eaux.

Afin de démarrer la 1ère tranche de travaux d'espaces publics fin 2014, en coordination avec l'intervention de l'OPH du Rhône, il est proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 1 875 000 € en dépenses, et de 871 627 € en recettes, correspondant aux participations attendues de la Région Rhône-Alpes et de l'ANRU ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la 1ère tranche de travaux d'aménagement d'espaces publics sur le secteur Duclos à Givors pour un coût prévisionnel estimé à 2 107 103 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) les participations attendues d'un montant respectivement de 255 000 € et 616 627 €,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 1 875 000 € en dépenses et de 873 627 € en recettes à la charge :

- du budget principal pour un montant de 1 845 000 € TTC en dépenses et 871 627 € en recettes, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 220 000 € en dépenses et 90 000 € en recettes en 2014,
- . 1 325 000 € en dépenses et 527 500 € en recettes en 2015,
- . 300 000 € en dépenses et 254 127 € en recettes en 2016,

sur l'opération n° OP06O2654 ;

- du budget annexe des eaux pour un montant de 10 000 € TTC en dépenses et 2 000 € en recettes en 2014, sur l'opération n° 1P06O2654.

La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 2 000 € ;

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 20 000 € HT en dépenses en 2014, sur l'opération n° 2P06O2654.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 258 916 € en dépenses et 1 322 127 € en recettes.

4° - Les recettes d'investissement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - comptes 1321 et 1322 - fonction 824, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 90 000 € en 2014,
- 527 500 € en 2015,
- 254 127 € en 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.